
Quatrième Réunion
Genève, 10-14 décembre 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Présenté par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Débat général
6. Examen des moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, y compris la promulgation d'une législation nationale, le renforcement des institutions nationales et la coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois.
7. Examen d'une coopération régionale et sous-régionale en vue de l'application de la Convention.
8. Rapports du Président et des États parties sur les activités de promotion de l'universalisation.
9. Rapport de l'unité d'appui à l'application (y compris le rapport sur la participation à la mise en œuvre des mesures de confiance).
10. Modalités d'organisation de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties de 2008.
11. Adoption du rapport de la Réunion.
12. Clôture de la Réunion.
